



Pessac, le 10 mars 2012

N/Réf : FscqP-2012-04

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 février 2012 au Moulin de Noès à 20h30

Participants : Mme Marie-Claude Charrier (Magonty et Fédération), Françoise Lafon (Sardine)

MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Jean-Paul Messé et Bruno Monaury (Brivazac-Candau), Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon), François Lopez (La Paillère-Compostelle), Michel Magne (Noès), Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Martial Mouflin et Pierre Cauhape (Le Monteil), Michel Kwiatkowski (Le Monteil et Fédération), Jean-Pierre Berthomieux (Toctoucau), Yves Schmidt (Magonty et Fédération), Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération)

Excusés : Mme Catherine Rubio (CCLAPS), M. Jean-Claude Larrezet (Bourg et Fédération)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2011 ;
- préparation de l'assemblée générale
- questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du décembre 2011

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 13 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Préparation de l'assemblée générale

Dominique Lestynek (Fédération) informe qu'après plusieurs changements de lieux et de dates, l'assemblée générale de la Fédération se déroulera le **samedi 21 avril 2011** à l'Orangerie de Cazalet et que la salle sera à notre disposition la veille pour la préparation de la manifestation.

L'essentiel de la réunion a porté sur la préparation du débat qui portera sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) au sens large. **Dominique Lestynek** rappelle qu'il est en cours de révision alors qu'il n'a pas été réalisé au niveau de la commune ni de la CUB d'évaluation du PLU en cours. Pour combler cette lacune, il est demandé à chaque syndicat ou comité de quartier de fournir à la Fédération une liste des aberrations et anomalies, ainsi que des points positifs qu'ils ont pu constater dans leur quartier, le cas échéant argumentés par des photos. Ces informations devront être adressées par mèl au secrétaire de la Fédération, **la date limite des envois ayant été fixée au 7 avril**. Le bureau réalisera une synthèse qui sera présentée lors de l'assemblée générale. On pourra intégrer dans ce bilan la charte paysagère, la combinaison entre espace public et espace privé, les problèmes entraînés par la densification, le problème des services publics qui pourront être proposés.

Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS) constate que lors des réunions de présentation des projets immobiliers, ce sont toujours les promoteurs qui prennent la parole, ce qui signifie clairement que les élus ne maîtrisent pas l'urbanisation.

Dominique Lestynek rappelle que la population de Pessac augmentera de 30 % : qui mènera le pilotage et décidera des équipements et des services à mettre en place ? Il n'existe

actuellement aucun projet de ville et on court le risque de voir les promoteurs devenir les véritables décideurs de la recomposition de la ville à venir.

Marie-Claude Charrier (Magonty) signale que depuis le début du projet, le périmètre de protection des espaces agricole naturels périurbains (PPEANP) s'est agrandi du Golf et du Bois des Sources du Peugue.

Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin) précise que pour cette évaluation il convient de lister les règles qui ont conduit à des aberrations, des difficultés d'application ou des points positifs et à cet effet de donner des exemples si possible avec des illustrations photographiques à l'appui.

Pour **Dominique Lestynek**, la problématique actuelle vient du zonage qui entraîne des droits à construire qui sont exploités par les promoteurs alors qu'il devrait être tenu compte de la demande des habitants d'évolutions douces pour une ville choisie repoussant la politique aveugle et traumatisante du bulldozer.

Pour ce faire, **Jean-Pierre Berthomieux** (Toctoucau) pense qu'il n'y a que la négociation qui permette d'aboutir à un résultat.

Dominique Lestynek précise qu'il faut concilier les intérêts collectifs et particuliers. Il faut recenser les zones urbaines et décider de l'aménagement *à la parcelle*. Il propose aussi que chaque quartier fasse un inventaire de l'habitat ou des édifices remarquables pour inscription et prise en compte dans le PLU révisé avec une protection adaptée.

3. Questions diverses

Aucun point particulier n'ayant été soulevé, la réunion s'achève à 22h30.